

*Maître Valérie DANTON*  
 50 Rue de Saintes  
 16000 ANGOULEME  
 Tél : 0545257490 – Fax :

Référence du dossier à notre étude : VENTE GUILLIEN/BAVOIX

## NOTE D'INFORMATION COMMUNALE

### POUR IMMEUBLE NON BATI

- Sur l'IMMEUBLE non bâti situé à : PRES DE L'ABBAYE  
16560 AUSSAC-VADALLE

- CADASTRE de l'immeuble objet de cette note :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZP	32	PRES DE L'ABBAYE	00 ha 61 a 32 ca

Un extrait de plan cadastral est joint à la présente note

- APPARTENANT à : GUILLIEN CHRISTIAN LUCIEN  
EXTRAIT PLAN CADASTRE JOINT

Existe-t-il sur votre commune :

- Un PLAN D'OCCUPATION des SOLS (POS)  
 - Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?
- Un PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – (L123-1 du Code de l'urbanisme)  
 - Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?
- Une CARTE COMMUNALE (L124-1 du Code de l'urbanisme) Oui  Non   
 - Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?  
 ↳ Secteur où les constructions sont autorisées Oui  Non   
 ↳ Secteur où les constructions ne sont pas admises Oui  Non

Le bien est-il situé dans une zone ouvrant droit aux préemptions suivantes :

- une zone de Droit de Préemption Urbain non renforcé (L211-1 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - une zone de Droit de Préemption Urbain "renforcé" (L211-4 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - une zone de préemption au titre des espaces naturels et sensibles départementaux (L142-3 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - une Zone d'Aménagement Différé (L212-2 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - un périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité (article L214-1 à M214-3 du Code de l'Urbanisme issus de la loi n°2005-882 du 02 août 2005) : Oui  Non

Ou au droit de délaissement suivant :

- une Zone d'Aménagement Concerté (L311-2 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - un emplacement réservé (L126-1 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

Est-il de plus compris :

- Dans un lotissement : Oui  Non   
 - Dans un lotissement autorisé avant le 30 juin 1986 (R442-25 du Code de l'urbanisme): Oui  Non   
 - Dans l'affirmative, les formalités prévues par l'article R442-25 du Code de l'urbanisme ont-elles été accomplies ? Oui  Non   
 - Les colotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme spécifiques à ce lotissement comme le leur permet l'article L442-10 du Code de l'urbanisme : Oui  Non

Est-il situé à votre connaissance :



Le Maire,

R.F.

*Gérard LIOT*

(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque page)

Attention : Mettre une croix dans la bonne réponse // ce document informatif sera annexé à l'acte notarié



- Dans une zone de carrières souterraines ou de marnières : Ne sait pas  Oui  Non
- Dans une zone de carrières à ciel ouvert : Oui  Non
- A l'intérieur d'un périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (loi du 02/02/1998 n°95-101 codifié sous les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement) Oui  Non
- A l'intérieur d'un périmètre d'exposition aux risques défini par un Plan de Préventions des Risques Technologiques (Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 codifiée sous les articles L515-15 et suivants du Code de l'environnement) Oui  Non
- Proche d'une installation (usines, ateliers, chantiers, dépôts...) classée pour la protection de l'environnement en raison de la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter son exploitation (article L511-1 du Code l'environnement) Oui  Non
- Dans une zone ayant connu des inondations fortes et régulières ? Ne sait pas  Oui  Non
- Dans le périmètre de protection d'un monument historique : Oui  Non

**Est-il :**

- Desservi par une voie publique : Nationale  Départementale  Communale  Privée
- Nom de la voie et numéro :
- En règle générale, existe-t-il des projets communaux en cours pouvant intéresser cet immeuble ? Oui  Non
- Dans l'affirmative, lesquels ?
- Frappé d'une servitude communale : Oui  Non
- Concerné par un plan d'alignement : Oui  Non

**Fait-il l'objet de :**

- un arrêté d'insalubrité (L1331-23 du Code de la santé publique) ? Oui  Non

**ASSAINISSEMENT :**

- Votre commune a-t-elle un réseau d'assainissement collectif Oui  Non
- Si oui, l'immeuble vendu est-il desservi par ce réseau par application de l'article L1331-1 du Code de la santé publique ? Oui  Non
- Si oui :      En totalité  Partiellement
- Votre commune a-t-elle un réseau d'eaux pluviales ? Oui  Non

**REGLEMENTATIONS CONTRE LES TERMITES****Le bien est-il situé dans :**

- une zone prévue par l'article L 133-5 du Code de la construction et de l'habitation Oui  Non

**FISCALITE LOCALE**

- Votre conseil Municipal a t'il institué une TAXE D'AMENAGEMENT Oui  Non
- Votre conseil Municipal a t'il pris une délibération instaurant la "PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU" dite "P.V.R." ? Oui  Non
- Est-ce que la parcelle est concernée par une délibération spécifique de "PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU" ? Oui  Non
- Si oui, préciser le montant
- Votre conseil Municipal a t'il pris une délibération instaurant la "TAXE FORFAITAIRE SUR LA PREMIERE CESSION D'UN TERRAIN DEVENU CONSTRUCTIBLE" ? Oui  Non
- Si oui, la date de la délibération :
- Le terrain est-il classé en zone constructible depuis plus de dix-huit ans ? Oui  Non

Rédigé sur deux pages

A

Aussac-Vadalle

Le

24 AOUT 2021

Le Maire,  
Gérard LIOT



(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque page)  
 Attention : Mettre une croix dans la bonne réponse // ce document informatif sera annexé à l'acte notarié

Gérard LIOT

